

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE UNE AUGMENTATION DES RÉSERVES DE 51 % À LA MINE D'OR ROSEBEL À LA SUITE DE LA DÉCLARATION DE RÉSERVES À SARAMACCA, UNE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET UN PROLONGEMENT DE VIE DE LA MINE ROSEBEL JUSQU'EN 2033

*Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.
Les chiffres étant arrondis, ils pourraient ne pas correspondre.*

Toronto (Ontario), le 23 septembre 2018 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ou la « Société ») annonce une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources à sa mine d'or Rosebel (« Rosebel » ou « RGM ») au Suriname, **qui inclut la déclaration de réserves provenant du gisement Saramacca**, situé à environ 25 kilomètres de l'usine de Rosebel.

PRINCIPAUX RÉSULTATS (SUR UNE BASE ATTRIBUABLE)^{1,2}

- Les réserves consolidées ont augmenté de 51 %, ou de 1,6 million d'onces à 4,7 millions d'onces, qui comprennent 1,0 million d'onces du gisement Saramacca.
- Les ressources mesurées et indiquées ont augmenté de 2 % ou de 0,1 million d'onces à 9,3 millions d'onces.
 - Les ressources mesurées et indiquées à Saramacca ont augmenté de 72 % ou de 0,5 million d'onces à 1,2 million d'onces.
- La durée de vie de la mine (DVM) serait de 15 ans (2018 à 2033) et le débit de l'usine atteindrait 10,9 millions de tonnes par année (excluant 2033).
- La DVM se trouve prolongée de cinq ans comparativement au plan de DVM indiqué dans le rapport technique de 2017.
- La production annuelle moyenne s'élève à de 281 000 onces (318 000 onces sur une base à 100 %) sur 15 ans, comportant une production de pointe de 362 000 onces (415 000 onces sur une base à 100 %).
- La production moyenne annuelle augmenterait de 11 % à 295 000 onces (337 000 onces sur une base à 100 %) de 2020 à 2032, période à laquelle Saramacca atteindra ou s'approchera presque de la pleine production.

¹ *Onces attribuables : 95 % à Rosebel (excluant Saramacca), 66,5 % à Saramacca.*

² *Tous les comparatifs incluent l'épuisement avant le 1^{er} septembre 2018 (RGM uniquement).*

Les réserves d'or consolidées à Rosebel ont augmenté de 51 % en raison de la contribution considérable du gisement Saramacca, ainsi que l'ensemble des améliorations apportées au plan actuel de DVM en y incluant le gisement Koolhoven. La déclaration des réserves de Saramacca a ajouté 1,0 million d'onces, représentant 64 % de l'augmentation, et l'inclusion de Koolhoven est venue ajouter 0,4 million d'onces supplémentaires. **Cette augmentation ne comporte aucun changement au prix de l'or 1 200 \$ par once utilisé dans l'estimation des réserves.** Les réserves supplémentaires prolongent la DVM de Rosebel de cinq ans jusqu'en 2033 et porte la production annuelle moyenne à 318 000 onces sur une base à 100 %.

Tout en apportant des effets directs positifs à l'ensemble des réserves et à l'exploitation de Rosebel, la mise en valeur future de Saramacca permet à la Société de faire ressortir le potentiel d'exploration de son parc de propriétés consolidé le long du corridor de Saramacca - Brokolonko.

Steve Letwin, président et chef de la direction d'IAMGOLD, a indiqué : « Saramacca a donné les résultats escomptés. En l'espace d'un an seulement de la confirmation de la ressource, Rosebel a rapidement fait avancer Saramacca au stade de réserves et a intégré des onces supplémentaires dans le plan de DVM global. Je tiens à féliciter les équipes d'exploration et d'ingénierie de ces excellents résultats et de leur dévouement à faire avancer ce projet rapidement vers la production. L'importance de cette réalisation se démarque à une période où le remplacement des réserves est devenu de plus en plus difficile dans notre industrie. En gagnant cinq années supplémentaires, Rosebel n'en est qu'à la moitié de sa durée prévue de près de trente ans. »

L'inclusion de Saramacca dans les réserves de Rosebel fait suite aux résultats positifs obtenus des études techniques avancées menées conjointement par IAMGOLD, SRK Consulting (Canada) Inc. (« SRK ») et d'autres consultants. Les études décrivent un projet économiquement viable pour Saramacca et justifient l'accélération de la mise en valeur du projet visant un commencement de l'exploitation minière au second semestre de 2019.

Au cours des derniers mois, IAMGOLD a publié une étude d'impact environnemental et social (EIES) à l'intention des autorités environnementales surinamaises dans le but d'entamer le processus de consultation publique.

Un rapport technique résumant les études techniques sera déposé sur SEDAR dans les 45 jours suivant la date du présent communiqué de presse.

PROCHAINS TRAVAUX À SARAMACCA

Saramacca est sur la bonne voie pour commencer l'exploitation minière au second semestre de 2019. En raison de l'accélération du projet Saramacca, les études techniques en cours sont à différents stades d'avancement, allant de la préféabilité aux études techniques détaillées, et la construction de divers éléments du projet a commencé. Des commandes fermes ont été passées pour l'achat d'une flotte minière, et le chemin de halage entre Saramacca et la concession existante de Rosebel est rendu aux dernières étapes des études techniques détaillées. Les activités préparatoires de préconstruction ont débuté plus tôt ce mois-ci.

Les études d'optimisation en cours sur le rabattement de la nappe dans les talus et les améliorations subséquentes de conception des pentes seront terminées d'ici la fin de 2018. Les essais d'optimisation de la récupération métallurgique et de la conception seront effectués au quatrième trimestre de 2018 dans l'objectif d'améliorer davantage la récupération. Des améliorations potentielles aux circuits de l'usine seront évaluées dans le cadre de ces travaux.

Le forage ciblant des secteurs précis se poursuivra dans l'enveloppe connue de la fosse ainsi que dans les extensions latérales et en profondeur du gisement. L'équipe de Rosebel continue de travailler à identifier les possibilités d'optimiser davantage les données économiques du projet liées à la mise en valeur de l'exploitation à ciel ouvert Saramacca.

Les coûts en immobilisations pour la réalisation du projet sont évalués à 128 millions ($\pm 15\%$).

CONCESSION ROSEBEL (EXCLUANT SARAMACCA)

L'estimation actuelle des réserves des fosses à ciel ouvert dans la concession de Rosebel provient des travaux élaborés lors des rapports publiés antérieurement. Il n'y a pas eu de changements importants apportés aux paramètres clés, à l'exception de l'inclusion de Koolhoven dans la présente estimation des réserves, rendue possible en partie par l'ajout de Saramacca, qui procure une meilleure flexibilité grâce à la stratégie de mélange de minerai à l'usine.

FAITS SAILLANTS DES ÉTUDES

Paramètres clés de DVM consolidés (sur une base à 100 %)

Capacité d'extraction sur la DVM :	
• 2019	70,0 Mtpa
• 2020	87,0 Mtpa
• 2021 et le reste de la DVM	105,0 Mtpa
Dilution minière (sapolite-roche de transition-roche)	8-10-10 %
Capacité maximale d'usinage	12,8 Mtpa
Production aurifère annuelle moyenne sur la DVM	318 000 onces
Taux de récupération moyen sur la DVM	89,8 %
DVM (2018-2033)	15 années
Teneur moyenne extraite diluée sur la DVM	1,12 g Au/t
Ratio de décapage moyen sur la DVM	6,9. 1
Prix de l'or estimé utilisé dans l'analyse financière	1 200 \$/once

Change \$ US/\$ CA de 1:1,25

Paramètres clés de la DVM, Saramacca (sur une base à 100 %)

Capacité d'extraction de Saramacca	
• 2019	1,0 Mtpa
• 2020	15,0 Mtpa
• 2021 et le reste de la DMV	30,0 Mtpa
Alimentation moyenne de l'usine	1,9 Mtpa
Production aurifère annuelle moyenne (2020-2032)	98 000 onces
Récupération moyenne	84,2 %
DVM (2019-2033)	14,5 années
Teneur moyenne diluée	1,81 g Au/t
Ratio de décapage moyen	10,8 : 1
Production aurifère totale	1 298 000 onces
Estimation des coûts d'investissement de réalisation du projet	128 M\$ (±15 %)

Change \$ US/\$ CA de 1:1,25

RESSOURCES MINÉRALES

L'estimation des ressources minérales utilisée dans l'étude est résumée ci-dessous.

Ressources minérales au 1^{er} septembre 2018

Gisement	Classification	Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers) (sur une base à 100 %)	Onces contenues attribuables (milliers)
RGM	Mesurées	34 216	0,6	696	661
	Indiquées	261 108	0,9	7 817	7 426
	Mesurées et indiquées	295 324	0,9	8 513	8 087
	Présumées	65 154	0,9	1 797	1 707
Saramacca	Indiquées	27 938	2,0	1 763	1 172
	Présumées	11 824	0,7	273	182
Consolidées	Mesurées	34 216	0,6	696	661
	Indiquées	289 047	1,0	9 580	8 598
	Mesurées et indiquées	323 262	1,0	10 276	9 260
	Présumées	76 978	0,8	2 070	1 889

Notes :

1. Onces attribuables : 95 % à Rosebel (excluant Saramacca), 66,5 % à Saramacca.
2. D'après les définitions de l'ICM pour la classification des ressources minérales.
3. Ressources minérales déclarées à une teneur de coupure moyenne pondérée pour Rosebel (excluant Saramacca) de 0,18 g Au/t pour la saprolite, 0,23 g Au/t pour la roche de transition et 0,35 g Au/t pour la roche fraîche. Teneurs de coupure moyennes de 0,25 g Au/t pour la latérite et la saprolite, de 0,30 g Au/t pour la roche de transition et de 0,50 g Au/t pour la roche fraîche.
4. Ressources minérales de RGM comprenant l'épuisement de 2018 jusqu'au 1^{er} septembre 2018.
5. Ressources minérales délimitées dans une enveloppe de fosse préliminaire et estimées en fonction d'un prix de l'or à long terme de 1 500 \$.
6. Ressources minérales comprenant les réserves indiquées ci-dessous.

RÉSERVES MINÉRALES

Les tonnes, les teneurs et la classification des réserves minérales sont résumées ci-dessous.

Réserves minérales au 1^{er} septembre 2018

Gisement	Classification	Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers) (sur une base à 100 %)	Onces contenues attribuables (milliers)
RGM	Prouvées et probables	117 872	1,0	3 632	3 450
	Empilements	15 803	0,6	283	269
Saramacca	Prouvées et probables	26 549	1,8	1 542	1 025
Total		160 224	1,1	5 457	4 745

Notes :

1. Onces attribuables : 95 % à Rosebel (excluant Saramacca), 66,5 % à Saramacca.
2. Réserves estimées d'après des méthodes d'extraction à ciel ouvert.
3. Réserves basées sur un prix de l'or de 1 200 \$ par once.
4. Récupération moyenne pondérée (traitement) de 89,8 %.
5. Coût d'exploitation minière : 2,19 \$/t; coûts de transformation : 4,79 \$/t usinée; coûts en énergie : 3,13 \$/t usinée; frais généraux et administratifs : 2,16 \$/t usinée.
6. Réserves minérales incluant l'épuisement de 2018 jusqu'au 1^{er} septembre 2018.
7. Réserves minérales comprenant le matériel provenant de toutes les fosses, incluant Saramacca.

À PROPOS DU PROJET SARAMACCA

Le projet Saramacca est stratégiquement situé à environ 25 kilomètres au sud-ouest de l'usine de la mine d'or Rosebel. La minéralisation est encaissée dans la Formation de Paramaka, dans la partie inférieure de la ceinture de roche verte de Marowijne, principalement composée de basalte et d'andésite métamorphisés dans le secteur immédiat du projet. Ces lithologies sont recoupées par la zone de cisaillement régionale de Saramacca, considérée comme une importante zone de déformation orientée nord-ouest et favorable à la minéralisation aurifère.

Le 30 août 2016, la Société a signé une lettre d'intention avec le gouvernement du Suriname en vue d'acquérir les droits à la propriété Saramacca dans le but de définir une ressource minérale, conformément à la Norme canadienne 43-101, dans les 24 mois suivants. Les modalités de la lettre comprenaient un paiement initial de 0,2 million \$, donnant immédiatement accès à la propriété afin que l'équipe d'exploration de Rosebel puisse réaliser une diligence raisonnable, ainsi qu'un accès aux données des activités d'exploration antérieures de la propriété Saramacca. Le 30 septembre 2016, une fois satisfaite de la diligence raisonnable effectuée, la Société a ratifié la lettre d'intention visant l'acquisition de la propriété Saramacca et a ensuite payé 10 millions \$ en trésorerie puis a convenu d'octroyer 3,125 millions d'actions ordinaires d'IAMGOLD au gouvernement du Suriname en trois versements sensiblement égaux à chaque date d'anniversaire du transfert du titre d'exploration à Rosebel (14 décembre 2016). En outre, l'entente prévoit la possibilité d'un ajustement à la hausse du prix d'acquisition (« ajustement du prix d'acquisition ») en fonction des onces d'or contenues identifiées par Rosebel dans les catégories de ressources mesurées et indiquées selon la Norme canadienne 43-101 dans une enveloppe de fosse créée à l'aide du logiciel Whittle au cours de ces 24 premiers mois, jusqu'à un maximum de 10 millions \$. Le 8 décembre 2017, les parties ont convenu de modifier la lettre d'intention prévoyant le paiement immédiat de 5 millions \$ en vue de l'ajustement du prix d'acquisition. De plus, lors du calcul de l'ajustement du prix d'achat, les parties ont convenu d'inclure toutes les onces se trouvant dans toutes les catégories de ressources minérales.

Le projet Saramacca se trouve dans la zone UJV, telle que définie dans une entente avec le gouvernement du Suriname annoncée le 15 avril 2013. L'entente prévoit un mécanisme de croissance qui serait basée sur une coentreprise détenue à 70 % par Rosebel et dans laquelle le gouvernement obtiendrait une participation de 30 %, entièrement libérée.

PERSONNES QUALIFIÉES

L'information sur les ressources et réserves minérales a été préparée par IAMGOLD et SRK et intègre les travaux d'IAMGOLD, de SRK et d'autres consultants. Les personnes qualifiées de SRK sont indépendantes d'IAMGOLD et elles ont revu et approuvé le présent communiqué de presse. Les personnes qualifiées d'IAMGOLD ne sont pas indépendantes d'IAMGOLD et elles ont revu et approuvé le présent communiqué de presse. Le titre professionnel et les secteurs de responsabilité de chaque personne qualifiée ayant pris part à la préparation de l'information sur les ressources et réserves minérales, sur laquelle le rapport technique sera basé, sont :

Personnes qualifiées d'IAMGOLD

- R. Dutaut, géo., description de la propriété, emplacement, accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie, histoire, contexte géologique et minéralisation, type de gîtes minéraux, travaux d'exploration, forage, préparation des échantillons, analyse et sécurité, vérification des données et estimation des ressources minérales – propriété Rosebel (excluant Saramacca).
- A. Doucette, ing., méthode d'exploitation minière, estimation des réserves minérales et infrastructure.
- S. Rivard, ing., méthode de récupération – essais métallurgiques et traitement des minerais.
- M. Payeur, ing., études de marché et contrats, études environnementales, obtention des permis, impacts sociaux et communautaires, estimation des coûts d'investissement et d'exploitation et autres données et renseignements pertinents.

Personnes qualifiées SRK

- D. Chartier, géo., accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et physiographie, histoire, contexte géologique et minéralisation, type de gîtes minéraux, travaux d'exploration, forage, préparation des échantillons, analyse et sécurité, vérification des données et estimation des ressources minérales – propriété Saramacca.
- O. Leuangthong, ing., estimation des ressources minérales – propriété Saramacca.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Lise Chénard, directrice principale, Géologie minière, et Daniel Vallières, ing., directeur principal, Services techniques. Ces personnes travaillent toutes les deux pour d'IAMGOLD et sont des personnes qualifiées pour les besoins de la Norme canadienne 43-101.

VÉRIFICATION DES DONNÉES

L'échantillonnage et les données de titrages des carottes de sondages sont contrôlés par l'entremise du programme d'assurance qualité (AQ-CQ) mis en œuvre et conçu pour observer les meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (calibre HQ et NQ) sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site de la mine Rosebel. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre un demi-mètre et un mètre et demi en fonction des observations géologiques.

Les échantillons sont ensuite transportés dans des sacs scellés à FILAB à Paramaribo (Suriname), un laboratoire représentant d'ALS. FILAB est un laboratoire certifié ISO 9001 (2008) et ISO/CEI 17025. Le laboratoire de RGM est aussi certifié ISO/CEI 17025. La teneur en or des échantillons est analysée par pyroanalyse suivie d'une finition d'absorption atomique. IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité; environ 5 % des pulpes et des rejets sont réanalysés aux laboratoires interne et externe. Des échantillons représentatifs des diverses lithologies sont recueillis à chaque sondage, et leur densité est mesurée au laboratoire du site de Rosebel.

TÉLÉCONFÉRENCE

Une téléconférence aura lieu le lundi 24 septembre 2018 à 8 h 30 (HAE) au cours de laquelle la direction discutera de la mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de Rosebel. Une webdiffusion de la téléconférence sera disponible sur le site Web d'IAMGOLD à l'adresse : www.iamgold.com.

Renseignements au sujet de la téléconférence : N° sans frais en Amérique du Nord : 1 800 319-4610 ou 1 604 638-5340.

L'enregistrement de l'appel sera disponible pendant un mois après la téléconférence en composant : N° sans frais en Amérique du Nord : 1 800 319-6413 ou 1 604 638-9010, mot de passe : 2614#.

Énoncés prospectifs

Toutes les estimations des réserves et des ressources minérales déclarées par la Société ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101 et aux normes définies par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (10 mai 2014). Ces normes diffèrent de façon considérable des exigences de la *U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)*. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Certains renseignements dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Toute l'information contenue dans ce document, y compris l'information relative aux énoncés prospectifs, est formulée à la date du présent document. Les énoncés prospectifs se rapportent à des événements futurs ou à un rendement futur et reflètent les estimations, les prévisions, les attentes ou les opinions actuelles concernant des événements futurs, et comprennent, sans s'y limiter :

- (i) la quantité estimée et la teneur des ressources et des réserves minérales ;

- (ii) l'ÉPF représentant une option viable de mise en valeur du projet ;
- (iii) l'estimation de coûts d'investissement nécessaires à la construction des installations minières et de mise en production, les coûts d'investissement de maintien et la durée de la période de récupération du financement ;
- (iv) la quantité de la production future de l'or produit et du métal récupéré ;
- (v) les prévisions des coûts d'exploitation, des coûts totaux prévus, du flux de trésorerie net, de la valeur actualisée nette et du rendement de la mine en exploitation.

Tout énoncé qui exprime ou suppose des discussions en ce qui concerne les prévisions, attentes, croyances, plans, projections, objectifs, hypothèses ou événements ou rendement futurs (incluant, sans s'y limiter, des mots ou expressions tels que « s'attendre à », « anticiper », « prévoir », « planifier », « projeter », « estimer », « supposer », « envisager », « avoir l'intention de », « stratégie », « buts », « objectifs », ou que certaines actions, événements ou résultats « pourront/pourraient » ou « devront/devraient » être pris, survenir ou être atteints, y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable) n'est pas un énoncé de faits historiques et peut être un énoncé prospectif.

Les énoncés prospectifs sont établis en fonction de certaines opinions ou hypothèses formulées par IAMGOLD ou ses consultants selon l'information dont ils disposent. Parmi les hypothèses importantes posées ci-dessus, on note les suivantes :

- (i) la présence et la continuité des métaux à la mine d'or Rosebel (incluant le gisement Saramacca) à des teneurs estimées ;
- (ii) les caractéristiques géotechniques et métallurgiques de la roche se conformant aux résultats d'échantillons, y compris la quantité et la qualité de l'eau à dévier ou à traiter pendant les activités minières ;
- (iii) la capacité et la durabilité de différents équipement et machinerie ;
- (iv) la disponibilité du personnel au moment voulu, et la disponibilité de la machinerie et de l'équipement aux prix estimés et conformes aux calendriers de livraison prévus ;
- (v) les taux de change ;
- (vi) les prix de vente des métaux et les taux de change anticipés ;
- (vii) les taux d'actualisation appropriés appliqués aux flux de trésorerie prévus dans l'analyse économique ;
- (viii) les taux d'imposition et de redevances applicables à l'exploitation minière proposée ;
- (ix) la disponibilité de financement acceptable en vertu de la structure et des coûts présumés ;
- (x) les pertes anticipées liées à l'exploitation et à la dilution ;
- (xi) le rendement métallurgique ;
- (xii) les exigences raisonnables en matière d'imprévus ;
- (xiii) la réalisation des activités proposées ;
- (xiv) la délivrance des permis et des autres approbations réglementaires selon des modalités acceptables ;
- (xv) l'exécution des engagements d'évaluation environnementale et des ententes avec les collectivités locales.

Même si la direction estime que ces hypothèses sont raisonnables selon l'information disponible, elles pourraient s'avérer incorrectes. La formulation d'un grand nombre d'énoncés prospectifs tient pour acquis que les autres énoncés prospectifs sont exacts, comme les énoncés au sujet de la valeur actualisée nette et du taux de rendement interne, lesquels sont fondés sur d'autres énoncés prospectifs et hypothèses indiquées aux présentes. L'information liée aux coûts a été préparée en utilisant les valeurs actuelles, mais ces coûts seront engagés antérieurement et selon l'hypothèse que ces coûts demeureront stables sur la période en question.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, et il existe un risque que les estimations, les prévisions, les projections et les autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas la réalité future. La Société met en garde le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés, étant donné que différents facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des opinions, des plans, des objectifs, des attentes, des prévisions, des estimations, des hypothèses et des intentions qui sont exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque peuvent être généralement décrits comme le risque que les hypothèses et estimations mentionnées ci-dessus ne se matérialisent pas, et incluent en particulier sans s'y limiter : les risques liés aux variations de teneur dans le matériau identifié en tant que ressources et réserves minérales par rapport aux prévisions ; les variations des taux de récupération et d'extraction ; les caractéristiques géotechniques différentes que celles prévues de la roche à extraire ou au travers de laquelle l'infrastructure est construite ; la quantité d'eau à dévier ou à traiter pendant l'exploitation minière différente de celle prévue pendant ou après la fermeture ou un débit d'eau différent ; l'évolution des marchés mondiaux des métaux ; les risques associés aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain ; les augmentations des coûts en investissements et des coûts d'exploitation prévus ou des coûts imprévus ; les difficultés à attirer la main-d'œuvre nécessaire ; les hausses des coûts de financement ou les changements défavorables touchant les modalités du financement disponible, le cas échéant ; les taux d'imposition ou de redevances supérieurs à ceux prévus ; les changements dans les plans de développement ou plan minier en raison de changements logistiques, techniques ou autres ; les changements des paramètres du projet au fur et à mesure de la mise au point des plans ; les risques liés à l'obtention d'approbations réglementaires ; les retards dans les négociations avec les parties prenantes ; les changements dans la réglementation s'appliquant au développement, à l'exploitation et à la fermeture des activités minières par rapport à la réglementation actuelle ; les incidences de la concurrence sur les marchés où IAMGOLD exerce des activités ; les risques d'exploitation et d'infrastructure et les autres risques divulgués dans la notice annuelle déposée sur SEDAR au Canada (disponible sur www.sedar.com) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et dans le formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission sur EDGAR (disponible sur <https://www.sec.gov/edgar/searchedgar/companysearch.html>). IAMGOLD met en garde le lecteur que la liste précédente de facteurs qui peuvent influencer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive.

Les personnes et les investisseurs qui se fient aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard d'IAMGOLD doivent bien tenir compte de ces facteurs, incertitudes et éventualités. La Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif, verbalement ou par écrit, qui peut être fait, à l'occasion, par IAMGOLD ou en son nom, sauf si les lois l'exigent.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Ken Chernin, v.-p., Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Laura Young, directrice principale, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-4952 Cellulaire : 416 670-3815

Martin Dumont, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at <http://www.iamgold.com>.